

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

La Cité des métiers du Grand Roissy-Le Bourget est habilitée à recevoir 30% du solde de la taxe d'apprentissage au titre du service public de l'orientation tout au long de la vie

## NOTRE ENGAGEMENT

Favoriser l'accès à l'emploi du public de la Cité des métiers du Grand Roissy - Le Bourget

- ▶ Développer la promotion de vos métiers
- ▶ Mettre en place des parcours de découverte métiers via la Réalité Virtuelle
- ▶ Vous accompagner dans vos recrutements
- ▶ Accompagner tous les publics dans leur orientation professionnelle

## POURQUOI CONTRIBUER ?

Pour permettre à la Cité des métiers du Grand Roissy – Le Bourget de développer de nouvelles actions de promotion des métiers et des formations qui répondent à vos besoins de recrutement.

## L'IMPORTANT DE L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

S'orienter, au sens propre du terme, c'est trouver son chemin. La Cité des métiers du Grand Roissy – Le Bourget est le nouveau lieu d'orientation territorial qui permet d'accompagner tous les publics (collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi, salariés...) pour les guider vers les emplois du territoire.

## COMMENT CONTRIBUER ?

[Cliquez ici pour contribuer](#)

- ▶ Contact :  
**Sandra LE GOASCOGNE**  
Responsable du Pôle Orientation et Entreprises  
[sandra.legoascogne@pariscdgalliance.fr](mailto:sandra.legoascogne@pariscdgalliance.fr)  
06 83 62 39 30

Date limite  
du versement  
**31 mai  
2020**